

APPREHENDER LA SECURITE DANS SA GLOBALITE



**RETOUR
SOMMAIRE**

LE CODE DE LA ROUTE

QUELQUES DEFINITIONS :

Le code de la route :

C'est l'ensemble des lois et dispositions réglementaires qui régissent les règles d'équipements des véhicules et de circulation routière.

Le véhicule :

Tout moyen de transport servant au déplacement de personnes ou au transport de marchandises.

Le cycle (R311-1 du C.R) :

Véhicule ayant au moins deux roues et propulsé exclusivement par l'énergie musculaire des personnes se trouvant sur le véhicule, notamment à l'aide de pédales ou de manivelles.

L'EQUIPEMENT DU VELO :

Se référant aux règles du code de la route votre vélo doit être muni de :

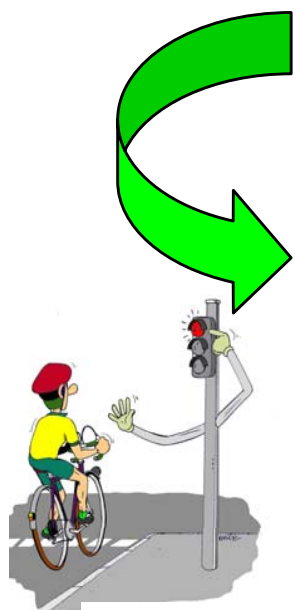
1. un avertisseur sonore dont le son peut être entendu à 50 m au moins
2. deux freins dont vous devez vérifier régulièrement l'état.
3. des catadioptres latéraux orange.
4. des catadioptres dans les pédales.
5. un catadioptres blanc à l'avant et rouge à l'arrière.
6. un éclairage avant émettant une lumière jaune ou blanche, un feu rouge fixe à l'arrière.
7. l'installation possible d'un écarteur de danger.



Quelques infractions à vélo et leurs sanctions (réf. 01/2005)

Nature de l'infraction	Montant de l'amende			Peine complémentaire sur décision du juge
	Minorée	Forfaitaire	Majorée	
Absence d'éclairage	-	11 €	33 €	non
Absence de sonnette	-	11 €	33 €	non
Rouler sur trottoir	90 €	135 €	375 €	Suppression du P.C pendant 3 ans*
Non respect d'un stop	90 €	135 €	375 €	Suppression du P.C pendant 3 ans*
Non respect d'un feu rouge	90 €	135 €	375 €	Suppression du P.C pendant 3 ans*
Non respect d'un sens interdit	90 €	135 €	375 €	Suppression du P.C pendant 3 ans *

Les commandements du cyclotouriste



Signalisation, tu respecteras.

Eclairage à la nuit tombée tu auras.

Casque cycliste tu porteras.

Utilisation d'une bicyclette en bon état, tu vérifieras.

Responsable sur la route tu seras.

Intersections, priorité tu laisseras.

Tenue claire de préférence tu choisiras.

En groupe, vigilance tu redoubleras



RETOUR
SOMMAIRE